

Infirmiers



© 2014 Les Echos Publishing

Engagé depuis trois ans, le dossier de simplification des libellés des actes de perfusion va aboutir. La commission de hiérarchisation des actes professionnels a, en effet, validé les travaux de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et de la profession. Il ne manque plus que la publication d'un arrêté au Journal officiel (JO) de la République prévu pour septembre.

Jusqu'à présent, pas moins de 4 articles de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) abordaient ces soins de perfusion, et il était difficile pour les infirmiers libéraux de savoir quelles règles appliquer, s'il était possible de cumuler ou pas... Les caisses elles-mêmes avaient des divergences d'interprétation des textes, ce qui entraînait incompréhensions et conflits.

Le nouveau texte simplifie les libellés décrivant les actes dans la NGAP, et à coût constant pour l'Assurance maladie. Tous ces actes relèveront dorénavant des soins spécialisés. La cotation en forfait a été généralisée, et ce quelle que soit la pathologie du patient.

© 2014 Les Echos Publishing